Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260226-160226_03-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	9	11

L'an deux mil vingt-six, le lundi seize février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : Mme BELIN Solenn, Mme BERNARDON-VIOLETTE Géraldine, M. CHAUVEL Bernard, M. GOBE Florent, M. GUILLEMETTE Ludovic, M. HURPEAU Stéphane, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé et Mme MATEL Véronique

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – MATEL Véronique

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :
M. MENEZ Lionel à M. LE MEITOUR Hervé
M. GOUËDIC Yann à Mme LE GARS Hélène

Absent(s) Excusé (s) :
Mme KAKOL Hélène
Mme BORKOWSKI Marianne
M. LAMOUR Sébastien
M. TEXIER André

Date de la convocation : 11 février 2026.

Date d'affichage : 11 février 2026.

****

DELIBERATION N° 16022026-03 : PERMANENCES DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Mme Le Maire propose au conseil municipal de valider après concerntation le tableau des permanences des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ACCEPTE le tableau des permanences pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS

MAIRIE DE LA CHAPELLE NEUVE (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260226-160226_03-DE